

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 556.1 Société : RAA - 145919

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL KANABI MOURA

Date de naissance :

07/07/54

Adresse :

7 Rue Kartajia Quartier Racine

Télé. :

06.63.71.57.52 Total des frais engagés : 99.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 07 DEC 2022

Nom et prénom du malade : EL Kanabi HALIMA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection Oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 22/01/23

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07 DEC 2022	ls		300	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
LYNX OPTIQUE OPTICIENS COHEN Autorisations 1091 - Identifiant INPE 0950007548 RC: 72311 CNSS: 2351914 TVA: 01515084000005	14/01/23	Monture tuerelle 960 D.H.

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
		</td		

Dr. Bennani Mohammed Amine

Ophtalmologue

Diplômé de l'institut Universitaire
BARRAQUER - BARCELONE

CASABLANCA



الدكتور بناني محمد أمين
أمراض وجراحة العيون
خريج معهد براكيير - برشلونة

Chirurgie de la myopie - Astigmatisme - Hypermétropie - Présbytie
Cataracte - Glaucome - Rétine médicale - Ophtalmo-pédiatrie - Strabisme

Casablanca, le 07.12.2022 -

Patient : **Madame EL KANABI Halima**

MONTURE / VERRES PROGRESSIFS ANTI-REFLETS BLANC

ATLAS OPTIQUE
LYNX OPTIQUE
Nadine COHEN
OPTICIENS DIPLOMÉS
interoptique 3000

OPTICIENS DIPLOMÉS
ICS Autorisation 1091 - Identifiant INPE 095007548
RC: 72311 CNSS: 2351914 TVA: 814261
Pte 35701881 IF 1000696 ICF 001515064000052

Oeil Droit : + 0,75 , Addition + 2,50

Oeil Gauche : + 0,75 , Addition + 2,50



7, Rue Ibnou Babek, Racine par Bd. Massira El Khadra 20100 - Casablanca
•Tél.: +(212) 522 362 000 /02 / mariopta@gmail.com - INPE : 0016 3421 50 000 40

LYNX OPTIQUE
8 RUE ASSAAD IBN ZERRARA
MAARIF CASABLANCA
Tél : 05 22 99 22 88/ 89
Fax : 05 22 99 22 87
lynxoptique@menara.ma

ABLANCA LE 14/01/2023

FACTURE F23/5500

MME EL KANABI HALIMA

INPE 095007548
IF 1000696
ICE 001515084000057

DESCRIPTION	MONTANT EN DHS/TTC
1 MONTURE OPTIQUE	2.600.00
1 VERRE OD ESSILOR PROGRESSIF ORGANIQUE AMINCI ANTIREFLETS MULT	3.500.00
1 VERRE OG ESSILOR PROGRESSIF ORGANIQUE AMINCI ANTIREFLETS MULT	3.500.00
OD: +0.75	
OG: +0.75	
ADD +2.50	
Dont TVA (20%)	1.600.00
TOTAL TTC	9.600.00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
Neuf mille six cents Dirhams

ATLAS OPTIQUE
LYNX OPTIQUE
Nadine COHEN
OPTICIENS DIPLOMÉS
N° Autorisation 1091 - Identifiant INPE 095007548
RC:72311 CNSS 2351914 TVA: 814261
Pte:35701881 IF 1000696 ICE 001515084000057